



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

Alain Berset, Président de la Confédération
Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral de la culture OFC
CH-3003 Berne

stabstellendirektion@bak.admin.ch

Envoyé par courriel (aux formats word et pdf)

Berne, le 18 septembre 2023

Prise de position de la Fondation ch sur le message culture 2025-2028

Monsieur le Président de la Confédération,
Madame, Monsieur,

La Fondation ch vous remercie de lui avoir donné la possibilité de se prononcer sur le message culture 2025-2028. Son Comité directeur a adopté la présente prise de position en septembre 2023 par voie de consultation électronique.

Résumé

Entité commune aux 26 cantons, la Fondation ch pour la collaboration confédérale souscrit à la vision du Conseil fédéral considérant la culture comme « un facteur central de la vie sociale » et estime également que « La participation culturelle, la cohésion sociale ainsi que la promotion de la création et de l'innovation restent des objectifs à long terme de la politique culturelle de la Confédération. » Les six champs d'action du message culture 2025-2028 revêtent une importance majeure et sont à la mesure des tâches et des défis actuels de la politique culturelle. Nous appuyons l'idée d'une politique axée sur la cohabitation harmonieuse de l'ensemble de la population et estimons qu'il est essentiel que la Suisse quadrilingue, riche de ses différentes cultures et d'identités régionales fortes, promue la diversité culturelle. La Fondation ch apportera sa contribution à la traduction de la littérature suisse et assurera la médiation et la participation culturelles. Pour ce qui est de la gouvernance, en tant que fondation ayant pour mission de promouvoir le fédéralisme, nous mettons en avant l'innovation, la participation et la diversité, mieux prises en compte aux échelons cantonal et communal grâce à leur proximité avec la population. L'élargissement et l'actualisation de l'encouragement de la culture imposeront probablement des priorités et il conviendra d'associer étroitement les cantons et la Fondation ch aux processus décisionnels. Afin de compenser l'inflation des années 2022 et 2023 et le mandat d'économiser prévu en 2024, nous recommandons de revoir les moyens financiers à la hausse. La Fondation ch considère également que le message culture contient des pistes de réflexion et des synergies qui permettront de poursuivre une collaboration constructive et reste ouverte à toutes nouvelles coopérations.

1. Contexte et appréciation générale

Créée en 1967, la Fondation ch est financée par les 26 cantons. Institution dédiée au fédéralisme et à l'entente confédérale, elle s'investit pour la préservation de la diversité en Suisse. À ce titre, elle veille sans relâche à mettre en avant ce qui fait la cohésion de notre pays, examine comment soutenir le fédéralisme au regard des défis actuels et comment stimuler l'innovation grâce à la proximité du monde politique et à la participation. Les questions culturelles et linguistiques y occupent notamment une place de choix.

Avec le projet *Collection ch*, la Fondation ch encourage depuis près de 50 ans les échanges littéraires entre les quatre régions linguistiques du pays en étroite collaboration avec Pro Helvetia. En plus de promouvoir la traduction littéraire, la Fondation ch crée des événements qui ont pour objectif de dépasser les barrières culturelles et linguistiques. Tous les deux ans, elle organise avec ses partenaires – dont Pro Helvetia fait également partie – le festival *aller↔retour*, qui met à l'honneur la traduction, activité à mi-chemin entre travail artisanal et production littéraire. Avec le projet *Collection ch dans les écoles*, elle sensibilise le jeune lectorat à la littérature suisse contemporaine et invite les élèves et le corps enseignant à débattre de la question de la diversité culturelle et des échanges par-delà les frontières linguistiques. Le programme *Premier Emploi* facilite quant à lui l'insertion professionnelle (pour plus d'informations sur ces différents projets, voir ch. 2.3 Collaboration).

La Fondation ch accueille favorablement la procédure participative mise en place par la Confédération en vue d'identifier les défis communs, de même que les six champs d'action qui orienteront la politique culturelle suisse. Si nécessaire, elle est également prête à s'engager activement à l'avenir, en fonction des thèmes abordés.

Dans la présente prise de position, la Fondation ch s'exprime en particulier sur les questions 1, 3 et 5, car elles concernent ses axes de travail et ses projets. S'agissant de l'appréciation politique des cantons, nous renvoyons à la prise de position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

2. Liste de questions

2.1 Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse

Comment évaluez-vous l'analyse des enjeux auxquels le secteur de la culture est actuellement confronté en Suisse (voir ch. 2 du rapport explicatif) ? Approuvez-vous, sur le principe, les objectifs définis pour les six champs d'action ? Y a-t-il selon vous des éléments fondamentaux qui ont été omis ?

2.1.1 Considérations générales

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous saluons la procédure de consultation menée par la Confédération auprès des cantons et d'autres parties prenantes en vue d'identifier les enjeux communs. Nous apprécions le fait que l'analyse de la situation actuelle et les champs d'action des prochaines années

bénéficient d'une large assise. L'analyse, qui est structurée de manière très cohérente par champ d'action et axée sur des objectifs et des priorités, débouche sur une série de mesures concrètes.

Nous soutenons la définition de la culture au sens large, et adhérons à l'idée que « la culture est un facteur central de la vie sociale. La culture rassemble les gens, donne à lire le passé, aide à comprendre le présent et permet de se projeter dans l'avenir » (voir message culture 2025-2028, p. 8). En tant qu'État fédéral comptant quatre langues nationales et un nombre important de langues de migration, la Suisse a besoin d'échanges par-delà les frontières linguistiques, précisément parce que l'ancrage culturel est souvent très local. Le pays doit se doter d'une politique culturelle proche de la population qui favorise aussi bien la création d'œuvres que la participation culturelle.

2.1.2 Champs d'action

Le message culture 2025-2028 mis en consultation est le fruit de réflexions menées après la crise du COVID-19. Il présente une série d'innovations stratégiques en matière de politique culturelle et d'encouragement structurées en six champs d'action (CA) :

- la culture, un environnement professionnel ;
- l'actualisation de l'encouragement de la culture ;
- la transformation numérique dans la culture ;
- la culture, une dimension de la durabilité ;
- le patrimoine culturel, mémoire vivante ;
- la gouvernance dans le domaine culturel.

Les champs d'action revêtent une importance majeure et sont à la mesure des tâches et des défis actuels de la politique culturelle. En tant que fondation qui considère le fédéralisme comme un élément clé de notre démocratie et de notre culture, nous formulons, outre des remarques portant sur notre secteur d'activité, des considérations relatives au fédéralisme (voir ci-dessous 2.2.7). Par ailleurs, il convient d'examiner si le nouvel élargissement des champs d'action entraînera l'établissement de priorités. La Fondation ch tient à ce que les efforts visant à promouvoir la diversité culturelle soient poursuivis, notamment dans le cadre des échanges littéraires entre les quatre régions linguistiques du pays. Dans ce domaine, la traduction, activité à mi-chemin entre travail artisanal et production littéraire, joue un rôle très spécifique. Il serait appréciable qu'elle soit mentionnée plus explicitement dans le message culture.

Étant donné qu'il sera probablement nécessaire de fixer des priorités, voire de renoncer à des prestations destinées au secteur culturel, il conviendra d'associer étroitement les cantons ainsi que la Fondation ch, en tant qu'institution intercantonale, aux processus décisionnels. En ce qui concerne la définition des priorités pour la période 2025-2028, la Fondation ch souhaite par ailleurs disposer d'un récapitulatif systématique des mesures mises en œuvre ou non dans le cadre du message culture 2021-2024.

2.2 Priorités de la Confédération

Approuvez-vous, sur le principe, les priorités fixées par la Confédération pour les différents champs d'action (voir ch. 3.1.2 du rapport explicatif) ?

La Fondation ch est particulièrement concernée par les huit axes prioritaires suivants :

- **Champ d'action La culture, un environnement professionnel :**
 - rémunération équitable et sécurité sociale des acteurs culturels ;
 - égalité des chances et diversité.
- **Champ d'action Actualisation de l'encouragement de la culture :**
 - encourager toutes les phases du travail de création ;
 - coopération transdisciplinaire ;
 - mobilité et échanges.
- **Champ d'action La culture, une dimension de la durabilité :**
 - cohésion sociale et promotion de la diversité culturelle.
- **Champ d'action La gouvernance dans le domaine culturel :**
 - remarques générales ;
 - renforcement de la coopération et de la coordination ;
 - coopération internationale et échanges.

2.2.1 Rémunération équitable et sécurité sociale des acteurs culturels (CA La culture, un environnement professionnel, p. 11, p. 23)

Nous partageons le souhait d'améliorer la rémunération des professionnels de la culture. Dans les cantons tout comme au niveau intercantonal, de nombreuses mesures et initiatives vont d'ores et déjà dans ce sens. Elles bénéficieront désormais de l'appui de la Confédération et seront développées dans le domaine des assurances sociales. À travers nos projets, nous constatons aussi que les situations de travail atypiques sont fréquentes dans le secteur de la culture, et nous estimons que la question devrait être abordée de manière transversale au niveau fédéral.

2.2.2. Égalité des chances et diversité (CA La culture, un environnement professionnel, p. 12-13)

La Suisse est plurielle. Elle se distingue par la coexistence pacifique entre les cultures qui la composent et par la défense de leur identité. La diversité de sa population est un atout : elle rapproche des idées et des individus différents les uns des autres et stimule la création. C'est pourquoi la Fondation ch souligne également l'importance des efforts à fournir non seulement en matière d'égalité entre les sexes et entre les langues nationales mais aussi en faveur d'autres groupes de personnes sous-représentés dans le domaine de la culture.

2.2.3 Encourager toutes les phases du travail de création (CA Actualisation de l'encouragement de la culture, p. 13, p. 23)

Il est important d'adapter les programmes de soutien afin qu'ils tiennent compte des phases de travail qui précèdent et suivent la production d'une œuvre, en particulier du point de vue du développement

durable. La Fondation ch contribue déjà à cette approche, en encourageant notamment la traduction d'œuvres – *Collection ch* – et en les diffusant auprès d'établissements scolaires et lors d'événements.

2.2.4 Coopération transdisciplinaire (CA Actualisation de l'encouragement de la culture, p. 14)

Nous prenons acte de la volonté d'élaborer des modèles d'encouragement plus flexibles et davantage axés sur les processus afin de mieux tenir compte de la réalité propre à la scène artistique, à la production d'œuvres d'art et à la cocréation. La Fondation ch s'attache à diffuser des ouvrages littéraires en langue originale ou traduits auprès d'établissements scolaires ou lors d'événements. Toutefois, la transdisciplinarité ne doit pas devenir un critère d'exclusion et les projets qui mettent l'accent sur une discipline ou sur une personne doivent continuer à voir le jour.

2.2.5 Mobilité et échanges (CA Actualisation de l'encouragement de la culture, p. 14, p. 28)

De manière générale, nous apprécions la création de lieux multidisciplinaires de participation culturelle qui favorisent la rencontre et l'échange. Par ailleurs, les quatre régions du pays étant fortement reliées à l'espace culturel européen, nous regrettons que des restrictions entravent les échanges avec l'Europe. Sur ce plan, il convient de proposer le plus rapidement possible des mesures transitoires sur le modèle de ce qui s'est fait pour les sciences ; il faudra en outre trouver une solution avec l'UE. Nous estimons que la mobilité et les échanges à l'intérieur du pays sont particulièrement importants. La *Collection ch* et les événements qu'elle organise visent non seulement à améliorer la compréhension de la littérature qui, en Suisse, est produite en plusieurs langues, mais aussi à faire connaître les processus de traduction linguistique et culturelle. Selon la décision du Conseil de de la Fondation ch, la sélection d'ouvrages subventionnés inclura dès 2024 systématiquement une œuvre produite en Suisse dans une langue étrangère. De même, nous saluons le fait que le message culture souhaite encourager différents genres tels que la bande dessinée, dont les traditions diffèrent selon les régions linguistiques et qui peuvent constituer dans ce domaine également des opportunités pour nos programmes événementiels. Nous nous félicitons de l'engagement de Pro Helvetia en faveur d'une scène culturelle vivante et des échanges au sein de la Suisse quadrilingue.

2.2.6 Cohésion sociale et promotion de la diversité culturelle (CA La culture, une dimension de la durabilité, p. 17, p. 24, p. 73)

L'exemple, tel que mentionné dans le message, des associations qui portent la culture amateur et populaire pourrait donner à penser que la cohésion sociale est un objectif réservé à la culture amateur. Des institutions culturelles professionnelles peuvent aussi contribuer à renforcer les liens sociaux. En ce sens, les mesures de renforcement de la participation et de promotion de la diversité culturelles doivent également cibler l'accompagnement de la culture professionnelle dans ses efforts d'ouverture à la population dans toute sa diversité. Le projet Capitale culturelle suisse (voir aussi p. 73), par exemple, constitue une occasion de tisser des liens entre culture amateur et culture professionnelle. Nous sommes également d'avis que la politique culturelle doit s'adresser à l'ensemble de la population et contribuer au vivre-ensemble, et nous approuvons la volonté de veiller tout particulièrement à la

diversité culturelle pour préserver une Suisse quadrilingue composée de différentes cultures et d'identités régionales fortes (voir message culture, p. 17s.). La Fondation ch s'engage notamment en faveur de la cohésion sociale et de la diversité culturelle et elle pourrait, le cas échéant, s'investir dans des projets clés de la Confédération afin de créer des liens entre des entités locales et nationales. Nous estimons que la diffusion de la culture au niveau national et entre les régions linguistiques est un objectif tout à fait prioritaire. Le soutien de l'inclusion et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ainsi que la promotion du secteur associatif et du bénévolat dans le domaine amateur, sont synonymes d'un renforcement important de la participation culturelle.

La participation culturelle inclut des intermédiaires qui facilitent la réflexion sur les productions par le biais de contributions analytiques et critiques. La couverture médias est cruciale pour la diffusion, le placement, l'assurance qualité et le développement de la création artistique. La réflexion et les débats critiques sont indispensables aux acteurs culturels et aident considérablement le public à s'orienter. Étant donné que les initiatives et les organisations issues de ce secteur ont le plus souvent une envergure suprarégionale ou nationale, il est absolument souhaitable que la Confédération s'y engage. Au regard de l'urgence du sujet, le soutien ne peut se limiter à des formats d'information participatifs ou numériques. La diversité sociétale, culturelle et linguistique est caractéristique de la Suisse. Des décisions politiques démocratiques sont prises aux niveaux fédéral et cantonal, ainsi que dans plus de 2000 communes. Pour s'informer et participer en toute autonomie aux processus politiques, nous devons avoir accès au plus grand nombre possible de sources d'information indépendantes et transparentes. Conformément à son programme de travail, la Fondation ch s'est penchée de manière récurrente sur la question de la transformation des médias, mais aussi sur celle de la couverture de l'actualité culturelle, que ce soit lors du séminaire ch « Gouverner aujourd'hui », dans le cadre du *ch Blog* ou à l'occasion d'un événement organisé par la CdC durant le *Dialogue politique*. Elle a mené une conférence nationale, dressé un état des lieux, et elle reste ouverte à l'échange et à la collaboration sur ces questions.

En ce qui concerne la durabilité, nous tenons à préciser qu'une promesse de subvention de quatre ans ne constitue pas un horizon de planification assez vaste pour un musée d'envergure nationale (p. 55s.). Les critères de soutien devraient être communiqués clairement et en toute transparence dans le message, afin que les institutions aient le temps nécessaire pour se préparer. Nous suggérons de prévoir suffisamment de moyens pour ce domaine et de conclure des conventions de prestations plus longues, tout en assurant le suivi sous forme de rapport et/ou d'évaluation.

2.2.7 La gouvernance dans le domaine culture (CA Gouvernance, p. 20, p. 25)

Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, nous louons les efforts déployés par la Confédération pour intensifier la collaboration entre les acteurs culturels. De plus, en tant que fondation qui s'engage pour le développement du fédéralisme, nous apprécions les plateformes qui simplifient les échanges et la coopération. Néanmoins, nous souhaiterions que la phrase : « Cette structure fédérale des financements publics [...] recèle aussi un risque de perte d'efficacité par manque de coordination entre les différents acteurs étatiques. » (p. 20) soit supprimée ou reformulée. En effet, afin de garantir la diversité et la participation culturelles, l'art. 69, al. 1, Cst. énonce que la culture est du ressort

des cantons. La Confédération peut promouvoir des activités culturelles qui présentent un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation (al. 2), tout en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique (al. 3). Il conviendrait d'éviter de porter un jugement négatif sur le fédéralisme, qui forme la pierre angulaire de la cohésion, fait partie intégrante de notre culture politique et contribue au succès d'une politique durable.

La méthode ascendante (ou *bottom up*) et le dialogue sont les approches les plus favorables au développement de la diversité culturelle et de l'innovation. La formulation selon laquelle « la notion de gouvernance [...], dans notre contexte, [...] implique un pilotage de la politique culturelle incluant tous les acteurs concernés [...] » (voir message culture, p. 20), nous semble en contradiction avec l'ordre institutionnel et devrait être évitée. Le terme de *pilotage* n'est pas approprié, car il laisse entendre qu'un échelon étatique ou une entité nouvellement créée serait habilitée à définir la direction à suivre, ce qui entre en contradiction avec la réglementation des compétences en vigueur fixée par la Constitution fédérale et ne nous semble pas admissible sur le plan des institutions. La voie du dialogue culturel national doit être poursuivie de manière cohérente, les différents échelons de l'État pouvant ainsi participer sur un pied d'égalité. Il convient cependant de veiller à ce que la politique culturelle suisse continue d'être définie en bonne intelligence et en concertation avec les échelons de l'État sans que les compétences législatives et décisionnelles des collectivités et des autorités concernées soient remises en cause, voire outrepassées. Il incombe à l'ensemble des partenaires du dialogue culturel national de garantir le cadre de ce processus commun ainsi que le principe de « coalition de bonnes volontés » qui repose sur l'engagement des partenaires en faveur d'un but commun.

2.2.8 Renforcement de la coopération et de la coordination (CA Gouvernance, p. 20, p. 25, p. 80)

Nous soutenons la Confédération dans sa volonté de poursuivre le dialogue culturel national entre les différents acteurs de l'État ainsi que les discussions avec les associations culturelles, et nous suggérons qu'une évaluation soit réalisée ultérieurement, dans le cadre précisément du dialogue culturel national. La proposition de développer des formats d'échange réguliers avec les associations culturelles nous semble également intéressante. En l'occurrence, il serait souhaitable d'y associer les partenaires du dialogue culturel national sous une forme qui reste à définir. De plus, nous suggérons d'examiner la question des formats et de l'articulation entre les deux types de dialogue dans le cadre de l'évaluation susmentionnée. Nous saluons le fait que la Confédération puisse soutenir des événements de politique culturelle d'envergure nationale (tables rondes, congrès, etc.), et nous nous félicitons du succès de la collaboration lors du festival plurilingue de traduction *aller↔retour*. Nous sommes également favorables à son engagement en faveur de la coordination au sein de l'administration fédérale et au niveau de la politique culturelle internationale. Les traductions littéraires de la *Collection ch*, en tant que production des 26 cantons, pourraient notamment aussi servir de point de départ à des échanges avec d'autres pays.

2.3 Collaboration

Êtes-vous favorable à une collaboration renforcée en matière de politique culturelle entre la Confédération et ses partenaires (cantons, villes, communes, associations culturelles et institutions privées d'encouragement de la culture (voir ch. 2.6 et 3.1.1 du rapport explicatif) ?

Nous soutenons les initiatives destinées à encourager les échanges et la collaboration à la faveur du dialogue culturel. Comme indiqué plus haut, il est important de tirer parti des synergies au sein des structures institutionnelles dans le respect des particularités régionales ou locales. Il nous semble en outre tout à fait opportun d'y associer les acteurs privés que sont, par exemple, les ONG ou les fondations.

Cela fait plusieurs années que la Fondation ch coopère étroitement avec Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture, et les expériences sont très positives : la *Collection ch* encourage les échanges littéraires entre les quatre régions linguistiques du pays depuis près d'un demi-siècle. Elle facilite la traduction d'œuvres contemporaines suisses dans les diverses langues nationales, en accompagne le processus de qualité et contribue aux frais d'impression. Pro Helvetia rémunère quant à elle le travail de traduction. La Fondation ch a décidé de promouvoir également la littérature écrite dans une langue autre que les langues nationales, dans le sens de la cohésion culturelle.

En 49 ans, 335 ouvrages ont été à ce jour traduits et sont parus sous le label *Collection ch*, grâce à la collaboration institutionnalisée avec Pro Helvetia, qui, selon nous, façonne, par l'intermédiaire de son soutien à la traduction littéraire, le paysage littéraire de notre pays et contribue indéniablement aux échanges entre régions linguistiques.

En plus de promouvoir la traduction littéraire, la Fondation ch organise aussi des événements qui ont pour objectif de dépasser les barrières culturelles et linguistiques. Elle a notamment mis sur pied avec ses partenaires – parmi lesquels Pro Helvetia – un festival de littérature mettant à l'honneur la traduction, activité à mi-chemin entre travail artisanal et production littéraire. Le dernier festival de la traduction et de la littérature *aller↔retour* a eu lieu le 6 mars 2021 à Fribourg, ville bilingue. Pro Helvetia a soutenu le projet dès le début et apporté une contribution financière importante. Convaincue qu'*aller↔retour* a le potentiel pour toucher un public plus large et plus jeune, la Fondation ch entend déployer des mesures dans ce domaine et compte sur le soutien de Pro Helvetia pour promouvoir cet événement culturel unique en Suisse qui attire des personnes de toutes les régions, des autrices et auteurs, des traductrices et traducteurs et des maisons d'édition. Ajouter la traduction de bandes dessinées ou de romans graphiques serait un enrichissement pour nos activités ; il serait donc opportun que la Fondation ch figure dans le message.

La Fondation ch considère les activités liées à l'éducation et à la jeunesse comme un investissement pour l'avenir. Avec le projet *Collection ch dans les écoles*, elle sensibilise le jeune lectorat à la littérature suisse contemporaine, invite les élèves et le corps enseignant à débattre de la question des échanges par-delà les frontières linguistiques et ambitionne d'éveiller chez les jeunes un intérêt pour

le travail de traduction. Plus globalement, le projet a pour vocation de faire naître le plaisir de la lecture et de promouvoir l'accès aux livres. La fondation finance et organise des rencontres entre les autrices et auteurs et les traductrices et traducteurs dans des écoles du secondaire et constate une augmentation des établissements intéressés. Une participation financière continue de la Confédération serait la bienvenue, d'autant qu'il est indéniable que ce projet renforce la cohésion sociale.

La Fondation ch et l'Office fédéral de la culture (OFC) ont collaboré étroitement pendant de nombreuses années dans le cadre de l'encouragement des échanges scolaires. Cette coopération a toutefois perdu du terrain depuis que le mandat a été retiré à la fondation. Nombre de leurs objectifs respectifs se rejoignant, il serait judicieux que la fondation et l'OFC intensifient à nouveau leur collaboration, par exemple dans les domaines Création culturelle ou Culture et société. Entité commune à tous les cantons, la Fondation ch est prédestinée à jouer un rôle important dans la participation culturelle et pourrait également s'investir dans le projet Capitale culturelle suisse à travers la promotion de la lecture, l'inclusion, l'encouragement du dialogue ou la mise en réseau entre la société civile et les acteurs culturels.

2.4. Modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage

-

2.5 Modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

Le projet de modification de la loi sur la Bibliothèque nationale vise à ce que la Bibliothèque nationale puisse continuer à remplir son mandat de collection et de diffusion à l'ère numérique. Pour atteindre cet objectif, il est prévu d'introduire un dépôt légal des Helvetica numériques. Êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la Bibliothèque nationale (cf. ch. 6.3 et annexe 3 du rapport explicatif) ?

Nous approuvons l'introduction d'un dépôt légal à la Bibliothèque nationale pour les contenus numériques qui permettrait d'étendre aux supports numériques une pratique solidement éprouvée dans le secteur analogique (Helvetica). À noter que la demande d'ouvrages numériques est toujours plus grande. Nous tenons cependant à souligner qu'il faudrait associer les cantons qui pratiquent déjà le dépôt légal numérique afin de mutualiser les compétences et les ressources. Les activités des 26 cantons constituent à nos yeux « des tests » dans des laboratoires du futur, à l'avant-garde de solutions nationales.

3. Financement et priorités

La hausse de l'inflation en 2022/2023 et les coupes budgétaires n'étant pas prises en compte, les moyens à disposition pour la mise en œuvre du message culture 2025-2028 seront nettement inférieurs, en termes réels, à ceux de la période précédente, alors que les champs d'action ont été étoffés. Il s'agit là d'un signal inquiétant envoyé à la culture, qui ne correspond en rien aux objectifs ambitieux et aux déclarations d'intention formulés dans le message. Nous recommandons une hausse des

moyens alloués pour tout au moins compenser l'inflation enregistrée en 2022 et 2023, ainsi que le mandat d'économiser prévu pour 2024.

Sur le plan des priorités, nous soutenons le renforcement des mesures en faveur de la promotion de la littérature et de la participation culturelle. Une dotation additionnelle pour les événements et projets serait la bienvenue. Il faudra veiller à ce que les dépenses des cantons ne prennent pas l'ascenseur, au regard des tâches supplémentaires qui pourraient leur revenir.

4. Remarques finales

La Fondation ch estime que le message culture 2025 – 2028 propose des mesures essentielles pour promouvoir la cohésion sociale, la diversité et la participation culturelles. Laboratoire du futur, elle continuera de construire des ponts à l'échelle de tout le pays en faveur de la littérature, de la jeunesse et du fédéralisme. Nous espérons développer la coopération avec la Confédération au même titre que les synergies communes.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'expression de notre haute considération.

Fondation ch pour la collaboration confédérale



Florence Nater, conseillère d'État
Présidente



Roland Mayer
Directeur

En copie :

- Membres du Conseil de fondation
- Secrétaire générale CDIP
- À l'interne au sein de la Fondation ch

Interlocutrice :

Claudia Appenzeller-Winterberger, cheffe du secteur fondation ch
c.appenzeller@chstiftung.ch
+41 31 320 30 14